



GARANTIE ÉTENDUE des dégâts d'eau

AIDE-MÉMOIRE POUR LES COURTIERS

Ces trucs et conseils vous permettront d'amorcer une conversation avec vos clients et vous aideront à leur parler de la Garantie étendue des dégâts d'eau.



SIMPLIFIEZ LA PROTECTION

Concentrez-vous sur un élément à la fois et expliquez à vos clients la protection à laquelle ils sont admissibles.

Ils comprendront ainsi mieux ce contre quoi ils sont couverts.

Le matériel de marketing pouvant être montré aux clients est disponible sur le site The Business Box (thebusinessbox.net).



SOYEZ IMAGINATIF

Le montant de 1 000 \$ en vue de l'installation d'un dispositif d'atténuation des sinistres liés au refoulement des égouts compris dans la Garantie étendue des dégâts d'eau est quelque chose dont vos clients peuvent tirer parti après un sinistre couvert.

De nombreuses municipalités offrent des subventions pour des dispositifs de prévention des dommages causés par l'eau (p. ex., pompes de puisard, clapets antiretour).

Une liste de ces subventions est disponible sur le Portail courtier d'Intact Assurance (brokers.intactinsurance.com).



SOYEZ ORGANISÉ ET PROACTIF

Encouragez vos clients à dresser un inventaire détaillé et à jour des biens qui se trouvent à leur domicile. Conseillez-leur de regrouper les photos, les reçus, les certificats de garantie et les preuves d'achat.

En étant proactifs, vos clients auront en quelque sorte un registre de leurs biens personnels dans l'éventualité où leur domicile subirait des dommages causés par l'eau (ou tout autre sinistre).



OFFREZ À VOS CLIENTS LA BONNE PROTECTION

Avec la Garantie étendue des dégâts d'eau, vos clients auront la tranquillité de savoir qu'ils bénéficient de la bonne protection advenant un sinistre lié à l'eau.

Toute amélioration de la protection découlant de la Garantie étendue des dégâts d'eau sera offerte aux clients actuels jusqu'à leur renouvellement, et ce, sans frais supplémentaires.

Assurez-vous de parler à ceux de vos clients qui résident dans des territoires à risque modéré pour vérifier s'ils disposent d'un niveau de protection adéquat.



RENSEIGNEZ VOS CLIENTS

Informez vos clients des causes potentielles de dégâts d'eau.

Donnez-leur des conseils sur l'entretien et une liste de vérification pour leur domicile.

Vous trouverez des suggestions de conseils et une liste de vérification sur le Portail courtier d'Intact Assurance (brokers.intactinsurance.com).

